

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 594 882**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **86 02538**

⑤1 Int Cl⁴ : E 06 B 5/10, 3/20, 1/30.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 21 février 1986.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 35 du 28 août 1987.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : CHEVALIER Jean. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Jean Chevalier.

⑦3 Titulaire(s) :

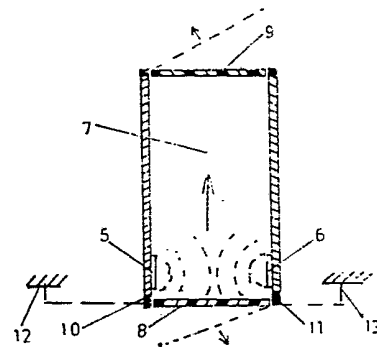
⑦4 Mandataire(s) : A. Roman.

⑤4 Dispositif destiné à augmenter l'efficacité des détecteurs de masse métallique plus particulièrement pour des portes de bâtiments publics.

⑤7 L'objet de l'invention concerne un dispositif destiné à
augmenter l'efficacité des détecteurs de masse métallique.

Il est constitué par la combinaison d'un battant de porte ne
comportant aucune pièce métallique c'est-à-dire armature, rive-
tage, clouage ou même élément de serrure avec une mise à la
terre 12, 13 du dormant ou charnières évitant tout déplace-
ment d'électricité statique.

Il s'applique plus particulièrement aux portes donnant accès
aux secteurs surveillés à l'entrée des établissements publics
banques et autres, afin de supprimer les interférences pertur-
bant les signalisations détectrices.



FR 2 594 882 - A1

D

L'objet de l'invention concerne un dispositif destiné à augmenter l'efficacité des détecteurs de masse métallique.

Il s'applique plus particulièrement aux portes donnant accès aux secteurs surveillés à l'entrée des établissements publics
5 banques et autres, afin de supprimer les interférences perturbant les signalisations détectrices.

Il est connu d'utiliser des appareillages détecteurs de masse métallique pour signaler le transport d'objets susceptibles d'être utilisés à des fins délictuelles surtout à l'accès
10 des banques ou autres établissements directement ouverts au public on installe à cet effet des détecteurs dont la mise en circuit est réalisée par l'ouverture de la porte ; il arrive alors que certaines masses métalliques en mouvement serrures, ferrures, cadres ou autres créent des interférences perturbant le signal et
15 obligent d'augmenter la puissance de ces appareils pour compenser ces turbulences magnétiques ce qui en outre rend imprécis le contrôle recherché.

Le dispositif suivant l'invention supprime ces inconvénients et permet d'éviter toute interférence dans la captation
20 du signal et assure une précision absolue avec une puissance d'émission réduite ou normale.

Il est constitué par la combinaison d'un battant de porte ne comportant aucune pièce métallique c'est-à-dire armature, rivetage, clouage ou même élément de serrure avec une mise
25 à la terre du dormant ou charnières évitant tout déplacement d'électricité statique.

Sur les dessins annexés, donnés à titre d'exemple non limitatif, d'une des formes de réalisation de l'objet de l'invention :

30 La figure 1 représente vu en coupe transversale un secteur de dormant et de porte en matière diélectrique ou en résine synthétique non conductrice sans aucun élément métallique.

La figure 2 est une vue d'ensemble d'un dispositif de sécurité équipé avec des détecteurs.

35 La figure 3 montre une vue de la mise à la terre d'une charnière ou gond d'articulation d'un battant en matière diélectrique ou synthétique.

La porte 1 est en totalité réalisée en matière non conductrice, diélectrique et isolante sans aucun élément métallique dans sa masse ni sur toutes ses surfaces internes et externes.

5 Elle comporte incorporée dans la masse isolante, la gâche 2 recevant le pêne métallique 3 de la monture ou dormant 4 métallique.

10 Les cadres, serrures et autres étant des masses métalliques statiques ne perturbent en aucun cas l'émission au récepteur des détecteurs de masse 5, 6, (fig 2) placés de part et d'autre du couloir d'accès 7 obturé par les portes 8, 9.

Préférentiellement les armatures métalliques formées par les montants 10, 11 sont mis à la terre 12, 13 afin d'éviter les effets des courants statiques ou leur accumulation pouvant les prolonger.

15 Les charnières 15 reliant les portes diélectriques au dormant métallique avec ou sans seuil 14 sont également dépolari- risées par une mise à la terre 16.

20 Il s'en suit que dès qu'une personne franchira le seuil du couloir 7 seule la masse métallique dont elle est porteuse actionnera les détecteurs 4, 5 dont les ondes ne seront plus perturbées par les pièces métalliques dues au mouvement des battants et de leurs montures ou serrures.

25 L'efficacité de l'alarme sera augmentée dans des proportions considérables et la porte 9 pourra se bloquer automatiquement alors que la porte 8 ouvre ou ferme le circuit actionnant les détecteurs.

La porte diélectrique peut être blindée par l'emploi d'une résine synthétique résistante avec des stratifications de panneaux allégés réduisant ainsi les risques d'effractions.

30 Toutefois les formes, dimensions et dispositions des différents éléments pourront varier comme d'ailleurs les matières isolantes ou diélectriques pour fabrication des battants de porte ne comportant aucun élément métallique sans changer pour cela la conception générale de l'invention qui vient d'être décrite.

REVENDICATIONS

- 1° Dispositif destiné à augmenter l'efficacité des détecteurs de masses métalliques s'appliquant plus particulièrement aux portes clôturant les couloirs d'accès des établissements publics, tels les banques, aérodromes et autres par suppression des interférences occasionnées aux appareils détecteurs par les parties métalliques, ferrures, serrures ou autres éléments structurant les battants et l'évacuation éventuelle des accumulations d'électricité statique pouvant se produire sur les surfaces non conductrices ou diélectriques, se caractérisant par un battant (1) entièrement diélectrique ou en résine synthétique comportant incorporée par moulage, la gâche (2) la porte (8) de fermeture est strictement sans aucune partie métallique ni dans sa masse ni sur ses surfaces externes, alors que le dormant métallique (4) supporte les serrures, pènes (3) et autres parties statiques étant précisé que les montants du cadre formant le dormant (10, 11) sont pourvus d'une mise à terre (12, 13), alors que les détecteurs de masse métallique (5, 6) sont positionnés de part et d'autre du couloir d'accès (7), les charnières (15) et seuil (14) étant préférentiellement mis à la terre (16).
- 2° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que la porte monobloc entièrement en matière diélectrique moulée, ouvre ou ferme le circuit des détecteurs (5, 6) qui peuvent également par circuit électronique ou autre bloquer la porte (9) en cas de signalisation d'un passage d'objet métallique.
- 3° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que la porte peut être constituée par l'utilisation de résine de dureté, densité et de résistances différentes pour réaliser des blindages résistants aux effractions.

FIG 1

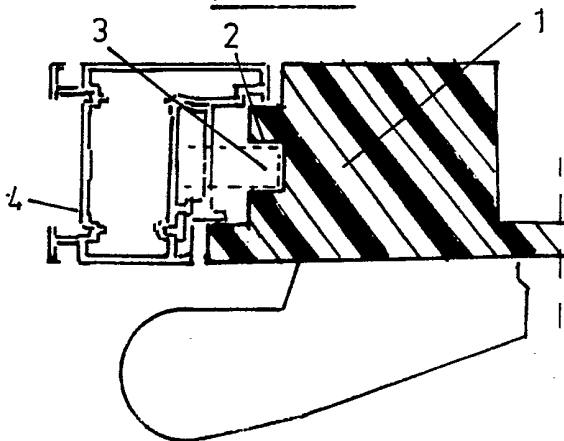


FIG 2

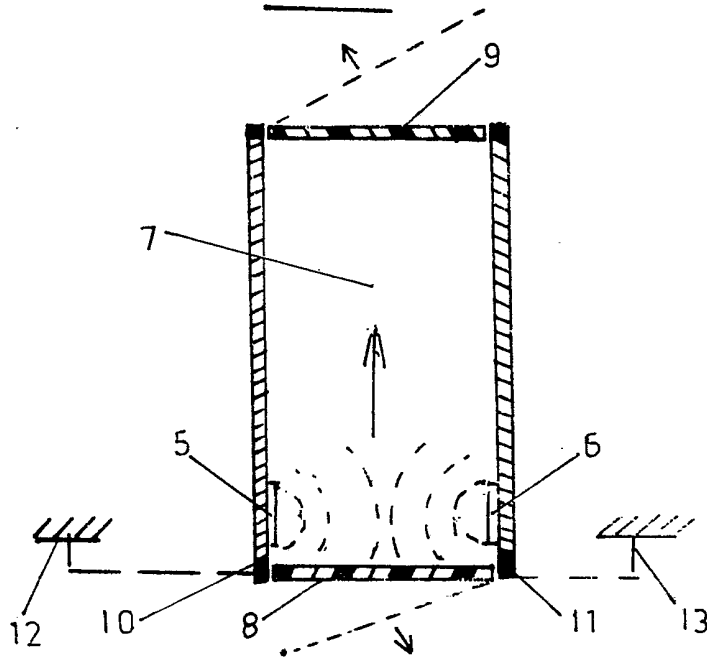


FIG 3

